

Appel à candidature de formateurs régionaux au repérage et à l'intervention en crise suicidaire dans le cadre des nouvelles modalités de formation

Date de publication de l'appel à candidature : **LUNDI 10 DECEMBRE 2018**

Contexte

A partir des années 2000, des formations au repérage et à l'intervention de crise suicidaire ont été mises en place sur l'ensemble du territoire national avec pour objectif principal d'informer, de sensibiliser et de repérer le problème du suicide pour un large public. En PACA, un réseau régional de formateurs a été constitué progressivement pour répondre à cette orientation. 89 personnes ont ainsi été formées.

L'évolution des pratiques, les recommandations du Haut conseil de la santé publique et la stratégie de prévention du suicide porté par le Ministère des Solidarités et de la Santé ont conduit à une actualisation et une rénovation du dispositif de formation. La nouvelle approche priorise ainsi l'intervention auprès des personnes à haut risque suicidaire, c'est-à-dire les personnes ayant fait une tentative de suicide et celles souffrant de troubles psychiatriques.

Dans ce nouveau contexte, la Direction Générale de la Santé (DGS) a fait appel au Groupement d'Etudes et de Prévention du Suicide (GEPS) pour proposer un nouveau format de formation comprenant trois niveaux d'actions : un niveau dit « sentinelle », un niveau « évaluation » un niveau d'« intervention de crise ».

L'année 2018 a été consacrée à constituer un vivier de formateurs nationaux sur la base du nouveau protocole de repérage et d'intervention en crise suicidaire. Chaque région dispose dorénavant de deux à trois formateurs référents. En régions PACA et Corse, trois professionnels ont été formés.

Conformément aux engagements qu'ils ont pris, ces formateurs ont la charge de décliner au niveau régional le nouveau dispositif, en lien direct et étroit avec l'Agence Régionale de Santé PACA et le réseau CRES/CODES-CODEPS en charge de l'ingénierie de la formation.

Cette déclinaison s'opère notamment par la formation de formateurs régionaux répartis de manière équilibrée entre les différents territoires de la région PACA pour un maillage homogène.

Les connaissances des formateurs régionaux seront réactualisées selon le nouveau protocole. En fonction de leur profil de formateurs, ils seront amenés à former sur le terrain aux premier, deuxième ou troisième modules.

Objet du présent appel à candidature

Le présent appel à candidature vise à promouvoir et réceptionner les candidatures de tout professionnel motivé pour suivre la formation nécessaire afin de devenir formateur régional pour le repérage, l'évaluation et l'intervention en crise suicidaire.

Il définit les critères et conditions retenues pour pouvoir candidater.

Il décrit enfin les modalités de sélection des candidats et les différentes étapes du calendrier.

Profils des candidats

Module SENTINELLE

Conditions requises *a minima* pour devenir formateur régional pour le module SENTINELLE.

Les conditions sont **cumulatives** :

- Être professionnel de première ligne (professionnels de santé, travailleur social...);
- Avoir déjà donné des formations ou fait de l'enseignement ;

OU

- Être actuellement formateur régional formé au protocole TERRA et être actif en région.

Pour être formés, les candidats se rendront disponibles sur **deux journées complètes** à partir du début de l'année 2019. La date sera précisée ultérieurement.

Module EVALUATION

Conditions requises *a minima* pour devenir formateur régional pour le module EVALUATION.

Les conditions sont **cumulatives** :

- Être professionnel de santé (toute profession de santé possible) ;
- Avoir une activité clinique ;
- Avoir déjà donné des formations ou fait de l'enseignement.

Pour être formés, les candidats se rendront disponibles sur **deux journées complètes** à partir du début de l'année 2019. La date sera précisée ultérieurement.

Module INTERVENTION

Conditions requises *a minima* pour devenir formateur régional pour le module INTERVENTION.

Les conditions sont **cumulatives** :

- Exercer comme psychiatres ou psychologues ;
- Avoir une activité clinique ;
- Posséder une expérience professionnelle d'au moins 3 ans en intervention de crise en tant qu'intervenant ou superviseur clinique ;
- Avoir déjà donné des formations ou fait de l'enseignement ;
- Détenir des compétences dans les méthodes interactives telles que le jeu de rôle (compétences cliniques et pédagogiques).

Pour être formés, les candidats se rendront disponibles sur **2 x deux journées** complètes de formation au mois de **mars 2019**.

Engagements pris par les candidats

Les candidats sont informés des engagements qu'ils prennent en participant à la formation et en devenant formateur régional :

- Participer à l'intégralité de la formation (présence constante et participation active) ;
- Inclure l'activité de formateur régional dans son activité ;
- Intervenir de manière privilégiée dans son département sauf demande expresse de la part de l'ARS PACA, des formateurs nationaux ou du réseau CRES/CODES/CODEPS en charge de l'ingénierie des formations dans sa région ;
- Garantir le bon déroulement des formations dont il aura la charge : coanimation en binôme, vérification de la présence des stagiaires via une feuille d'émargement ;
- Co-évaluer l'acquisition des compétences théoriques, cliniques et pratiques des stagiaires et le cas échéant, co-attester de cette acquisition par le biais d'une attestation formelle co-signée par l'ARS PACA et un formateur national dans les 15 jours suivants la session de formation ;
- Produire à l'issue de chaque formation un compte rendu récapitulatif : les points forts, les difficultés rencontrées, la perception de la formation par les participants et des propositions d'amélioration. Ce compte rendu sera transmis sous un mois aux formateurs nationaux, l'Agence Régionale de Santé PACA et au réseau CRES/CODES/CODEPS en charge de l'ingénierie des formations ;
- Participer activement au réseau régional des formateurs :
 - o Inscription et participation active sur la communauté de pratiques (Talkspirit) ;
 - o Participation à la réunion annuelle des formateurs régionaux – échanges, révision et mise à jour des connaissances ;
 - o Remontée des difficultés rencontrées / constats / autre aux formateurs nationaux, à l'Agence Régionale de Santé PACA et au réseau CRES/CODES-CODEPS chargé de l'ingénierie des formations ;
- Participer à la création d'un réseau local autour de la prévention du suicide ;
- Respecter la propriété intellectuelle des supports de formation ;
- Être membre du GEPS et participer aux journées nationales annuelles du GEPS.

Les candidats affirment avoir pris connaissance de ses engagements et y souscrire.

Conditions financières

La participation à la formation de formateur régional est gratuite pour le candidat.

Les frais de déplacement et d'hébergement engagés pour cette formation de formateur seront remboursés.

Pour candidater

Le candidat constitue un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- CV
- Lettre de motivation
- Copie des diplômes
- Copie de la carte d'identité
- Expériences et lieux de formations antérieures ainsi que des références

Le dossier de candidature est adressé à : julia.rondon@cres-paca.org

L'envoi des documents est effectué sous le format : WORD, PDF ou JPEG.

Tout fichier illisible ou endommagé ne sera pas pris en compte.

Le candidat recevra un accusé de réception confirmant la complétude de son dossier.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **15 janvier 2018 à 23h59**. Toute candidature envoyée après cette date ne sera pas prise en compte. Un accusé réception des candidatures sera adressé aux candidats.

Modalités de traitement des candidatures

Les candidats sont informés que leur candidature sera examinée par un jury pluridisciplinaire composé des professionnels formés au niveau national au repérage et à l'intervention en crise suicidaire, référents pour la région PACA (nouvelle formation par le Pr SEGUIN), de représentants de l'Agence Régionale de Santé PACA et de représentants du CRES.

Les candidatures seront évaluées sur la base de critères pondérés comme suit :

- Compétences professionnelles – qualifications et diplômes (25%)
- Expériences professionnelles (20%)
- Expériences de formation ou d'enseignement (15%)
- Qualités pédagogiques (10%)
- Motivations (20%)
- Disponibilité (10%)

Les candidats sont avisés que la sélection des candidatures sera réalisée avec un objectif de maillage et couverture territoriale homogène sur l'ensemble de la région PACA.

A l'issue du traitement des candidatures, le jury informera le candidat de sa sélection ou non et le cas échéant le module ou les modules sur lequel ou lesquels il sera positionné.

Calendrier

- **15/01/2018 à 23h59** : Date limite de réception des candidatures
- **30/01/2019** : Analyse des candidatures par le jury pluridisciplinaire
- **Début février 2019** : Réponse définitive aux candidats retenus par email avec courrier officiel

Contact

Pour toute demande d'information, les candidats peuvent contacter : julia.rondon@cres-paca.org